

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	62-63 (1991-1992)
Heft:	1: Face à l'avenir : les banques régionales sans complexes
Artikel:	Les banques régionales accentuent leur effort de collaboration
Autor:	Boeschenstein, Roland
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824228

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les banques régionales accentuent leur effort de collaboration

Roland BOESCHENSTEIN, sous-directeur de l'Union des banques régionales suisses



Les lecteurs du bulletin de l'ADIJ connaissent avant tout les banques régionales sises dans le Jura. Ce groupe bancaire est toutefois actif sur le plan suisse également. Les banques régionales coopèrent déjà à différents échelons et dans de nombreux secteurs, ce qui est moins connu, même dans les cercles professionnels. Des enquêtes passées et courantes prouvent que la collaboration doit être accentuée de manière poussée. Aujourd'hui déjà, l'orientation à donner se précise.

Le groupe bancaire comprend actuellement environ 190 membres, sous l'égide de l'Union des banques régionales suisses. Avec plus de 7000 employés, 650 points en Suisse romande et alémanique, ainsi qu'un bilan total de 85 milliards de francs environ au 31.12.1990, les banques régionales constituent une part importante du système bancaire helvétique.

Les caractéristiques des banques régionales

Relevons tout d'abord l'orientation spécifiquement régionale, conséquente et étendue. C'est ainsi que le capital propre des établissements régionaux provient encore en grande partie de la région où s'exercent les affaires. Ce fait permet de calquer toutes les décisions essentielles prises par les organes de la banque sur les intérêts régionaux.

Les établissements ne sont pas tenus d'observer les directives d'une centrale ; ils s'attachent à satisfaire aux exigences des affaires bancaires et des bailleurs de

fonds de la région en particulier. **C'est ainsi que les fonds confiés provenant de la région sont utilisés en première ligne pour couvrir les besoins régionaux en crédits.** En procédant ainsi, les banques régionales contribuent à l'essor de leur région.

On ne saurait oublier les redevances fiscales, taxes et timbres revenant à la région. Ces trois dernières années, les banques régionales se sont acquittées de 80 millions de francs, rien qu'en impôts directs.

Parmi les quelque 190 membres de l'Union, nous trouvons des sociétés par actions, des coopératives, des institutions communales, des collectivités, des foundations et des sociétés soumises à la loi sur les banques. Toutes sont autonomes sur les plans légal et économique et ne sont pas liées à des groupements d'intérêts particuliers relevant de la politique et de l'économie tant suisse qu'étrangère. Selon les statuts, une autonomie ainsi interprétée constitue l'une des conditions pour adhérer à l'Union.

Une autre délimitation par rapport à la concurrence se rapporte à l'envergure de l'exploitation et à la structure organisationnelle en place.

Au titre de petites et moyennes entreprises, les banques régionales suisses se signalent par des rapports clairs. La politique d'entreprise, la gestion de l'exploitation sont tout autant de points simples, clairs et à la mesure de l'homme, autorisant des prises de décision rapides, empreintes de flexibilité et d'assimilation. Les

clients en tirent des avantages indéniables: en règle générale, ils connaissent déjà «leur» banque et ses collaborateurs avant d'entrer en affaires. Une sphère personnalisée se crée par automatisme, des difficultés de contact, néfastes à la marche des affaires, ne se manifestent pas. Des canaux optimisés de décision concourent à la réalisation de décisions individuelles, sur mesure, pour presque toutes les affaires bancaires. C'est ainsi que les demandes de crédit ne transitent pas d'abord par une centrale éloignée géographiquement; la décision est prise sur place, sans méandres bureaucratiques, sans formalités excessives.

Le personnel des banques régionales suisses profite également du profil de petite ou moyenne entreprise de «leur» banque. Très souvent en effet, nous assistons à un travail dégageant une ambiance quasiment familiale, favorisant par là les mécanismes de répartition du travail. Chaque collaborateur sait dans quelle mesure il contribue au succès de l'entreprise. Les banques régionales disposent d'excellents arguments pour motiver leur personnel. En présence d'exigences croissantes des employés en matière d'épanouissement personnel, il s'agit également d'un avantage sur le marché du travail, d'un argument de poids.

Extension des mesures de coopération actuelles

La collaboration entre les banques régionales suisses a, aujourd'hui déjà, atteint un haut niveau. L'Union faîtière du groupe bancaire, résidant à Berne, ne représente pas seulement leurs intérêts; elle propose également une large gamme de prestations de service dans les secteurs financiers, du 2^e et 3^e pilier, du trafic des paiements, de l'organisation, de la comptabilité, de la formation, de la publicité et des relations publiques.

Les œuvres communes ayant pour noms Centrale de placements, Centrale de clea-

ring et Centrale d'émission exercent leurs activités directement en faveur des membres. Enfin, les banques régionales sont assistées par de nombreuses associations proches, par exemple dans le domaine informatique, en matière de révision et d'acquisition de fonds.

Chaque banque régionale n'est donc – et de loin – pas laissée à son seul sort; elle peut faire appel à une assistance efficace dans divers domaines et selon ses besoins du moment.

Ce potentiel de collaboration n'est de loin par encore épousé. Nous trouvons des possibilités adéquates à deux échelons: des options bilatérales, entre divers membres ainsi qu'une option englobant l'ensemble du groupe.

Chaque banque régionale peut coopérer à divers titres. Aujourd'hui déjà, des programmes informatiques sont créés ou des installations informatiques exploitées en commun. C'est ainsi que la BJEC coopère avec d'autres banques qui exploitent la même installation informatique. La Banque de Courtelary, par contre, est rattachée à la maison Birag de Gümligen, près de Berne, avec 29 autres banques régionales.

La forme la plus étroite de coopération réside en un regroupement intégral de l'exploitation. Les fusions entre banques régionales ne sont toutefois pas à considérer comme une panacée susceptible de maîtriser victorieusement l'avenir. Les possibilités correspondantes devraient toutefois être examinées sans préjugés et en reléguant à l'arrière-plan d'éventuels intérêts personnels. Sous certaines conditions, les unités d'exploitation de plus grande envergure proposent en effet de meilleures chances de développement.

Un point d'accrochage : titres et affaires commerciales

Le point d'accrochage visant les affaires bancaires en commission – parmi les

quelles nous trouvons en particulier les opérations sur titres – est basé sur de nombreuses déductions. Relevons en particulier que les membres de l'Union ne disposent pas d'accès direct à certains segments de marché importants. Ils doivent par conséquent se rabattre sur une coopération avec d'autres groupes bancaires, ce qui crée une dépendance indéniable. Pour améliorer cette situation, il n'existe aucune autre ressource que de cumuler le potentiel d'affaires des banques régionales suisses, de manière à ce qu'elles puissent se présenter sur le marché comme puissance autonome.

Un autre aspect devrait également conduire à de telles conclusions dans le secteur commercial. Le Marché intérieur européen aidant et en s'inspirant d'autres évolutions, toute une série de clients commerciaux poseront de nouvelles exigences à leurs relations bancaires et considéreront de nouvelles prestations de service comme allant de soi. Si les banques régionales ne sont pas capables d'y satisfaire en régie propre, elles seront forcées de se rabattre sur les services de tiers, à l'instar des affaires de commission. Un nombre restreint de membres seraient, tout au plus, capables de fournir de telles prestations sans aide extérieure. Si l'on considère par contre le problème avec l'ensemble du groupe bancaire comme toile de fond, on obtient une perspective nettement plus optimiste.

Les démarches possibles

Il serait possible de créer des instruments

communautaires adéquats, dynamiques, au sein même du groupe bancaire. Au début des années 60, nous avons assisté à la création de la Centrale d'émission et de la Centrale de placements; au début des années 70, ce fut le tour de l'Union des banques régionales suisses, alors que les années 80 nous ont gratifiés de la Centrale de clearing. Dans cet ordre d'idées, la fondation d'institutions communautaires performantes dans le secteur du commerce et des finances pourraient correspondre à l'évolution à long terme du groupe.

Ce qui est recherché, c'est un instrument investissant de nouveaux domaines, à l'instar de la Centrale de clearing des banques régionales en matière de trafic des paiements. Nous y retrouvons une conception fondamentalement différente de celle d'une banque centrale disposant de compétences étendues de commandement. Dans le contexte de toute nouvelle solution, les membres doivent pouvoir y puiser des ressources selon leurs besoins individuels. Seule une telle conception garantit une autonomie absolue. Cette dernière est le moteur conceptuel des banques régionales; elle leur permet, avant toute chose, de proposer une alternative judicieuse dans le système bancaire suisse. Des exemples puisés à l'étranger montrent quelles idées sont réalisables : là comme ailleurs, la synthèse entre l'autonomie des membres et des œuvres communautaires performantes mènent et mèneront au succès, à l'avenir également.

R. B.

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents :
Jean-Baptiste Beuret, Delémont
Philippe Eichenberger, Moutier

Secrétaire général
et rédacteur responsable :
Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51, c.c.p. 25-2086-1